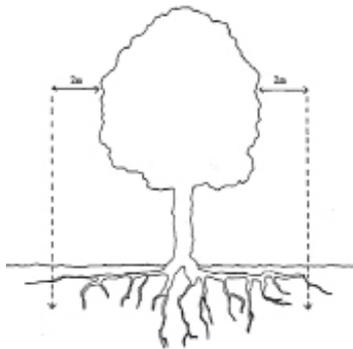




LA PROTECTION DES ARBRES PENDANT LE CHANTIER

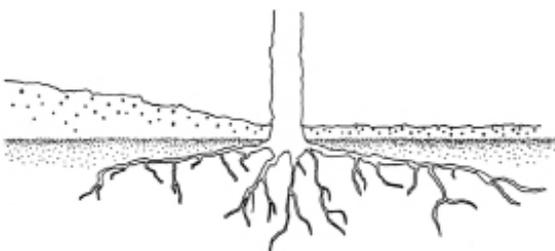
Protéger l'arbre pendant le chantier paraît impossible, cependant il existe des méthodes préventives qui diminuent les risques d'altérer son développement et sa silhouette.



Le système racinaire de l'arbre dépasse largement le diamètre de la couronne. On peut définir une zone minimale de protection des racines (notamment pendant un chantier) : diamètre de la couronne + 2 mètres tout autour.

Les troubles à éviter pour l'arbre

- / destruction du sol naturel sur un rayon de 4 m,
- / coupe des racines,
- / coups sur le tronc,
- / casse des branches,
- / stockage de terre ou de décharge au pied de l'arbre,
- / tassement du sol par les engins ou par la mise en place d'un revêtement de sol,
- / brûlures du tronc et des branches dues à une source de chaleur à proximité,
- / déversement de produits chimiques,
- / modification du niveau et du cours des eaux souterraines,
- / problème des remblais en pied d'arbre.



Un remblai de terre, même de moins de 20 cm endommage le système racinaire et condamne parfois certaines espèces sensibles (cèdres, hêtres par exemple).



remblai excessif en pied d'arbre



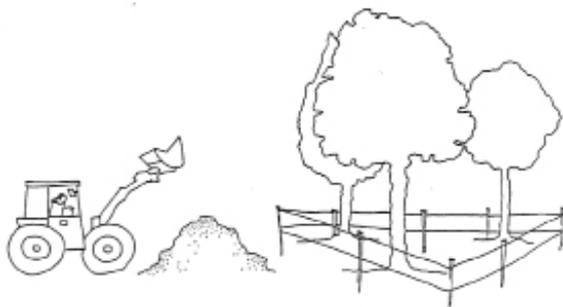
stockage de terre au pied de l'arbre pendant le chantier



tranchée endommageant les racines

Des solutions pour protéger les arbres, avant le début du chantier

- / Prendre en compte le patrimoine arboré dès le début des études préliminaires (relevé précis des arbres et diagnostic phytosanitaire).
- / Définir un règlement des techniques communales (règlement communal de préservation des arbres lors de chantier publics et privés) à mettre en œuvre par l'entrepreneur nécessaires à la préservation des arbres sur et aux alentours du chantier.
- / Entourer le tronc sur une hauteur de 2 m, qui servira à éviter les frottements et les impacts.
- / Mettre des affiches visibles par les passants pour expliquer les mesures de protection.
- / Relever temporairement les branches gênantes par un système de madriers et de cordes isolées par du caoutchouc ou, en cas d'impossibilité, effectuer une taille douce.
- / Canaliser les accès des engins hors de la zone de développement racinaire, qui correspond à la projection de la couronne au sol, augmentée de 2 m.
- / Poser un enclos autour de l'arbre, d'une surface de 2 à 4 m², constitué de madriers et de palissades, hauteur de minimum 2 m (dans le cas d'un chantier longue durée).



Si l'on veut conserver l'arbre en bonne santé, toutes nuisances dans cette zone seront à proscrire, notamment les tranchées et la pollution.

Une seule technique de protection est alors efficace : la mise en place d'une clôture sommaire ou palissade provisoire.

RÉFÉRENCES

Documentation à télécharger :

<http://www.nimes.fr/fileadmin/directions/environnement/Plaqueette.pdf>

<http://www.pijouls.com/blog/wp-content/uploads/2016/07/Charte-de-lARBRE-de-Saint-M%C3%A9dard-en-Jalles.pdf>